

REÇU LE

008401



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

21 MAI 2024

COEUR DU PAYS HAUT

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le 14 MAI 2024

Le directeur départemental

à

Monsieur le Président de la Communauté de
Communes du Cœur de Pays Haut
71 Route de Briey
54560 AUDUN-LE-ROMAIN

Service Aménagement Mobilité Énergie Juridique

Référence : 2024/028/AMEJ/PAT

Affaire suivie par : Mickael HERY

tél : 03 83 91 41 75

mickael.hery@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Objet : Avis sur le projet de modification du PLU de la Commune de Serrouville

Monsieur le Président,

En date du 5 avril dernier vous m'avez notifié pour avis le projet de modification de droit commun du plan local d'urbanisme (PLU) de Serrouville. Celle-ci a pour objet de créer un secteur Aa couvrant l'emprise de l'aérodrome existant pour y permettre la réalisation de constructions en lien avec cette activité.

Si la majorité du secteur Aa est située en zone A, je constate que sa création entraîne une diminution de la zone N, sur laquelle déborde une petite partie du site. Ces éléments apparaissent dans la carte et le tableau page 12 et 13 de la notice de présentation. Sur ce point, j'attire votre attention sur le fait que, bien qu'étant de faible superficie (0,1 ha), la diminution d'une zone naturelle n'est possible qu'au travers d'une procédure de révision en application des articles L153-31 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Je vous recommande par conséquent de supprimer cette partie de zone N du futur secteur Aa afin de ne pas introduire de fragilité juridique du document (d'autant que cette adaptation ne semble pas remettre en cause le projet, la partie concernée étant constituée de la piste de l'aérodrome). D'autres alternatives peuvent être envisagées :

- réduire le secteur Aa à la seule emprise des bâtiments existants et projetés,
- créer un secteur Na sur cette partie de zone N qui n'entraînerait donc pas de réduction de celle-ci.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental

Emmanuel TIRTAINE

Copie pour information à : Monsieur le Maire de Serrouville

